



Vol 25 | No 3 | Décembre 2012

Conseil fédéral des 4, 5 et  
6 décembre 2012

# EN ACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | [www.fiqsante.qc.ca](http://www.fiqsante.qc.ca)



Au micro : Michel Léger, CSSS de l'Ouest-de-l'Île - PSSU

## FORMATION INITIALE LA FIQ MAINTIENT LE CAP

Les travaux de réflexion sur la question de la formation initiale des professionnelles en soins se sont poursuivis lors de ce conseil fédéral. Dans la conjoncture actuelle, la FIQ poursuit ses activités prévues à l'échéancier présenté lors du conseil fédéral de mars 2012 afin d'arriver à une prise de position en juin 2013.



En mars dernier, la FIQ avait informé la délégation qu'elle mènerait simultanément ses travaux sur la formation initiale des professions d'infirmière, d'infirmière auxiliaire et d'inhalothérapeute. Toutefois, en raison de la conjoncture externe, la FIQ a dû restreindre ses travaux actuels à la formation initiale des infirmières uniquement. Soulignons à ce sujet l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, le 29 octobre dernier, de la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel-partenaires dont la Fédération fera partie.

La création de ce groupe de travail vise à étudier le niveau de formation

requis à la profession d'infirmière et d'infirmier dans le réseau de la santé et des services sociaux, de même qu'à évaluer les impacts liés à un éventuel rehaussement de la norme d'entrée à la profession infirmière au niveau du baccalauréat. La date butoir déterminée par le ministre pour que les travaux de ce groupe soient menés à terme est la fin du printemps prochain.

La FIQ a aussi fait ce choix en fonction des discussions qu'elle a eues avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) concernant ce dossier.

La remise en question de la formation initiale des infirmières auxiliaires n'est actuellement pas envisagée par l'OIIAQ et quant à celle des inhalothérapeutes, elle fait présentement l'objet de discussions entre l'OPIQ et les ministères concernés.

L'évolution rapide du dossier de la formation initiale des infirmières oblige donc la Fédération à prioriser ce dernier pour le moment. Elle assurera cependant une vigie sur la conjoncture externe portant sur la formation initiale des infirmières auxiliaires et des inhalothérapeutes.

SUITE P. 3



Au micro : 1. Claudiane Gélinas, CSSS de l'Énergie 2. Tagnigou Collins, Hôpital Santa Cabrini 3. Marie-Claude Bédard, IUCPQ



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

**FIQ en Action, vol. 25, n° 3, décembre 2012** | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | **Tirage** : 60 000 exemplaires | **Montage graphique** : Josée Roy | **Photographies** : Jacques Lavallée | **Photo couvert** : Sophie Séguin, CSSS de la Haute-Yamaska | **Impression** : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Ce journal est rédigé selon la nouvelle orthographe recommandée par l'Office québécois de la langue française | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne)



## COMME NOUS SEULES SOMMES CAPABLES DE LE FAIRE

*Régine Daurant*

Il n'y a pas de doute, les conjonctures politique et syndicale ont beaucoup changé depuis le dernier conseil fédéral. Il y a six mois, le Québec se trouvait en pleine crise sociale, alimentée par un conflit étudiant, et était dirigé par le gouvernement majoritaire libéral de Jean Charest.

Aujourd'hui, les étudiant-e-s sont retourné-e-s en classe et le Québec est dirigé par un gouvernement péquiste minoritaire avec, à sa tête, une femme comme première ministre. Entre les deux, nous avons eu droit à une campagne électorale, à un premier budget du Parti Québécois et à la poursuite d'attaques en règle contre le mouvement syndical.

Une campagne électorale, déclenchée en pleine période estivale, n'était pas l'idéal, mais une organisation comme la FIQ ne pouvait pas passer à côté. Par contre, le défi était grand. Comment la Fédération allait-elle s'y prendre pour mettre à l'avant-plan les enjeux importants pour ses membres ?

À l'image de certain-e-s citoyen-ne-s du Québec, certaines professionnelles en soins croient qu'une organisation syndicale ne devrait pas se mêler de politique. Pourtant, chaque décision, chaque projet de loi, chaque orientation du gouvernement ont des impacts sur tous les aspects de la vie en société, y compris celle des membres de la FIQ. Ces dernières sont non seulement des professionnelles en soins, mais également des citoyennes qui méritent que leurs taxes et leurs impôts soient utilisés en conformité avec les valeurs qu'elles portent.

Évidemment, la Fédération doit veiller à ce que les conditions de travail et de vie de ses membres soient optimales, et l'élection d'un gouvernement en est le point de départ. Les invitations qu'elle a lancées aux différents chefs de parti lui ont permis de s'impliquer différemment dans cette campagne électorale. La FIQ souhaitait ainsi mettre en débat ses propres propositions et connaître les réels engagements des partis politiques en matière de santé.

Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau ministre de la Santé, il faudra que la FIQ soit fine stratège et qu'elle trouve l'équilibre pour parvenir à ses fins. Elle se doit d'employer les meilleurs moyens pour passer ses messages et, ainsi, atteindre son objectif de défendre les intérêts de ses membres.

### ON S'ATTAQUE ENCORE AUX SYNDICATS

Au palier fédéral, c'est coup sur coup qu'ont été déposés, par les conservateurs, des projets de loi touchant directement les luttes syndicales et sociales. Le projet de loi C-309, interdisant le port de masques lors de manifestations illégales, a notamment été adopté. Cela veut dire que si les déléguées réunies en conseil fédéral décidaient spontanément d'aller manifester

devant l'Assemblée nationale et que l'une d'entre elles portait un masque, elle serait passible de 10 ans d'emprisonnement. Est-ce vraiment dans ce genre de pays que nous souhaitons vivre ?

Les conservateurs ont aussi adopté le projet de loi C-377 qui prévoit que les organisations syndicales devront divulguer l'ensemble de leurs états financiers. Il ne fait aucun doute qu'un tel projet minera invariablement le rapport de force lors de conflits patronaux-syndicaux. Pire encore, on peut sérieusement s'inquiéter du fait qu'il soit une étape supplémentaire pour pouvoir s'attaquer à la formule Rand !

Au palier provincial, certains signaux sont également inquiétants. Ainsi, le fait qu'un juge ait reconnu Gabriel Nadeau-Dubois coupable d'outrage au tribunal n'est pas rassurant pour les syndicats.

Toutes ces particularités de la conjoncture poussent la FIQ à vouloir faire les choses autrement, et ce, afin d'influencer le quotidien des membres qu'elle représente. Pour être en mesure de bien tirer leur épingle du jeu, il importe que la Fédération et ses membres soient de plus en plus créatives et audacieuses, comme elles seules sont capables de le faire. ■

De gauche à droite :  
 Huguette Fortin, CSSS de Beauce  
 Édith Rodrigue, CSSS des Etchemins  
 Suzanne Ouellet, CSSS Alphonse-Desjardins  
 Isabelle Morissette, CSSS de Beauce - SPSQ  
 Marilyn Talbot,  
 Centre d'accueil St-Joseph de Lévis  
 Renald Parent, CRDCA  
 Josée Dumas, CHSLD Chanoine-Audet  
 Johanne Grenier, CSSS de Thetford  
 Suzanne Brisson, CSSS de Montmagny-L'Islet  
 Linda Bouchard, vice-présidente FIQ  
 Joëlle Paquet, CHSLD de l'Assomption  
 Julie Ouellet, CSSS Alphonse-Desjardins - SPSQ  
 Linda Perron, conseillère syndicale FIQ

Absentes de la photo :  
 Line Boivin, Pavillon Bellevue  
 Claudia Carrier, CRDPCA



La FIQ remercie la Table régionale d'action et de concertation de Chaudière-Appalaches d'avoir accueilli chaleureusement la délégation dans la région de Lévis pour la tenue de ce conseil fédéral. Rappelons que dans le cadre des activités du 25<sup>e</sup> anniversaire de la FIQ, des instances de la Fédération se tiennent à l'extérieur des grands centres urbains afin de donner l'occasion aux déléguées de se rapprocher de leurs collègues en région.

**FORMATION INITIALE**

**Formation initiale : la FIQ maintient le cap (suite)**



Au micro : Carl Picard, CSSS de Beauce – SPSQ



Au micro : Nathalie Perron, CSSS de Bécancour-Nicolet-Yamaska

**FORMATION INITIALE : LA FIQ MAINTIENT LE CAP**

(SUITE)

**POSITION DE L'OIIQ**

En juin dernier, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) transmettait à l'Office des professions du Québec (OPQ) et au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec une demande de changement règlementaire afin que le diplôme exigé pour l'entrée dans la profession infirmière devienne le DEC-BAC complété ou le baccalauréat en sciences infirmières.

Depuis plus de trente ans et tout particulièrement ces dernières années, pour l'OIIQ et le corps professoral universitaire en soins infirmiers notamment, il y aurait incohérence de maintenir deux filières de formation distinctes (collégial et universitaire) donnant le droit au même permis d'exercer la profession infirmière. Ces derniers déplorent également le fait qu'il n'existerait pas un arrimage étroit dans les milieux de travail entre le niveau de diplôme obtenu et les fonctions exercées.

**COMMENT L'OIIQ PEUT-ELLE MODIFIER LA NORME D'ENTRÉE À LA PROFESSION ?**

La mission première de l'OIIQ est d'assurer la protection du public. Par cette obligation, elle doit d'une part règlementer les activités professionnelles qui comportent des risques de préjudice pour le public et, d'autre part, vérifier la compétence des candidates à la profession par l'entremise de l'examen professionnel. Cette dernière obligation permet à l'OIIQ de s'assurer que les candidates sont aptes à exercer la profession d'infirmière.

Par la suite, elle doit s'assurer du maintien de cette compétence tout au long de la vie professionnelle de ses membres. Tous les ordres professionnels sont chapeautés par l'Office des professions du Québec

qui veille à ce que chacun d'eux s'acquitte de cette responsabilité.

Pour garantir cette compétence, l'OIIQ peut établir les normes relatives à l'admission à la pratique par le contenu et la qualité de la formation exigée pour la délivrance du permis. Le Code des professions permet ainsi à l'Ordre de désigner les diplômes des institutions d'enseignement qui donnent ouverture à la délivrance d'un permis. En haussant la norme d'entrée à la profession au niveau du baccalauréat, l'OIIQ doit modifier le règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donne droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Avant d'approuver ou de modifier un règlement, l'Office des professions permet à toute personne, à compter de la date de parution d'un avis dans la Gazette officielle du Québec et dans un délai de 45 jours de celui-ci, de formuler ses commentaires et doit consulter les ministères intéressés. À la suite de cette consultation et des commentaires reçus à l'intérieur du délai prévu à la Gazette officielle, l'Office des professions recommande, le cas échéant, au gouvernement le changement au règlement avec ou sans modifications. Subséquentement, le gouvernement approuve avec ou sans modifications la recommandation de l'Office des professions. Ce n'est qu'une fois toutes ces étapes complétées qu'un règlement modifié entrera ultérieurement en vigueur.

**UN POUVOIR D'INFLUENCE**

Bref, comme on peut le constater, les décisions se prennent à l'Office des professions du Québec et au gouvernement : la FIQ n'est donc pas partie prenante de celles-ci. Cependant, parce qu'elle regroupe la majorité des infirmières du Québec, la FIQ jouit

d'un pouvoir d'influence appréciable auprès des divers paliers de décision et elle compte l'utiliser à chacune des étapes du processus de consultation tant auprès de l'Office des professions que des différents décideurs des ministères impliqués.

**Depuis le début des travaux enclenchés dans le dossier de la formation initiale, la FIQ privilégie une approche syndicale avec l'ensemble de ses membres et elle continuera à le faire.**

Pour les membres de la Fédération, le dossier de la formation initiale est d'une importance majeure, car sa conclusion risque, à court et à moyen terme, d'avoir par ricochet un effet d'entraînement sur les exigences de la formation initiale des autres catégories de professionnelles en soins qu'elle représente. La FIQ se doit d'examiner ce dossier dans une perspective globale à la lumière des attentes et des besoins de la population ainsi que des soins et des services que l'état des usager-e-s exige aujourd'hui et requerra demain.

Ce conseil fédéral a permis aux déléguées d'échanger et de discuter sur l'état de la situation et sur les diverses positions prises depuis le début des années 1980 par les principaux acteurs concernés par ce dossier, dont la Fédération, de préciser les rôles et les pouvoirs des décideurs interpellés et de connaître les tendances internationales, continentales et nationales observées en cette matière. Elles ont aussi discuté de la situation actuelle du marché de l'emploi et du travail pour la main-d'œuvre infirmière. Les travaux se poursuivront au conseil fédéral de mars 2013. ■

**Les infirmières constituent le plus nombreux groupe d'intervenantes de la santé au Québec. La question de la formation infirmière initiale, son aboutissement et ses répercussions possibles sont d'une importance majeure non seulement pour les infirmières, mais également pour l'ensemble des professionnelles en soins et des populations qu'elles traitent.**

**Étapes de réflexion sur la formation initiale des professionnelles en soins**

ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER
Présentation des recommandations du Comité exécutif de la FIQ ■ Aux syndicats affiliés ■ Aux déléguées des commissions infirmière auxiliaire, infirmière et inhalothérapeute ■ Aux déléguées du Conseil fédéral	Février-mars 2013 Février-mars 2013 Mars 2013
Envoi de documents de soutien pour la consultation lors de la tenue des assemblées locales	Mi-avril 2013
Tenue des assemblées locales de consultation	Mai 2013
Présentation d'un document synthèse pour soutenir les échanges et les discussions sur les recommandations soumises aux déléguées du Conseil fédéral pour prise de décision	Juin 2013

N.B. : Il est possible que, suivant l'évolution des conjonctures externe et interne, des modifications soient nécessaires aux activités prévues à cet échéancier.



ALLIANCES

La FIQ se retire du SISP  
Révision de l'indemnité de kilométrage  
Loi 21



Louise Gilardeau, CHSLD Gouin Inc. – SRPSQ

## LA FIQ SE RETIRE DU SISP

C'est à l'unanimité que la délégation a entériné la décision du comité exécutif de se retirer du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Une analyse des alliances et une profonde réflexion sur l'avenir de la FIQ dans le tableau syndical et social ont apporté l'éclairage nécessaire à une prise de décision claire, concertée et sans équivoque.

La réflexion de la Fédération, amorcée à l'automne 2011, s'est articulée autour de plusieurs éléments : le contexte politique actuel, les types d'alliances possibles ainsi que les actions à poser afin de maximiser la défense des membres, de susciter un fort sentiment d'appartenance et de contrer les attaques de la droite. De cette démarche, plusieurs constats ont été dégagés, dont l'importance de protéger les services publics, d'élargir le mouvement syndical à un mouvement citoyen et de sortir du cadre traditionnel.

Initialement, l'adhésion de la Fédération au SISP, qui remonte à 2006, se voulait une alliance pour la défense des services publics

au lendemain de l'imposition de l'odieuse Loi 142 qui a imposé des conditions de travail. Or, force est de constater que la vision des autres organisations membres du SISP a évolué différemment. Le désir de certaines de transformer le SISP en une structure plus formelle qui pourrait s'apparenter à une centrale syndicale des services publics a poussé dernièrement la Fédération à prendre position au regard de sa participation.

À quelques reprises, la FIQ a proposé des pistes de solution à envisager, mais aucune de ces avenues n'a été retenue. En prenant en considération ses besoins et ceux de ses membres, celle-ci a

donc annoncé son retrait du SISP le 31 octobre dernier.

Les alliances peuvent certes porter leurs fruits, comme l'ont démontré les importants gains obtenus lors de la dernière négociation découlant de la participation de la FIQ au Front commun. La Fédération ne remet nullement en cause l'importance de protéger les services publics et ne renonce pas non plus à travailler en coalition.

La FIQ demeure convaincue de la nécessité de maintenir une collaboration soutenue avec d'autres organisations syndicales, et ce, au gré de la conjoncture politique et des luttes communes à mener. ■



## LOI 21

La Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, la Loi 21, est entrée en vigueur le 20 septembre 2012. Cette loi a des impacts importants sur la pratique et sur l'organisation du travail des professionnelles en soins œuvrant en santé mentale. La FIQ vous invite à consulter son tout dernier fascicule intitulé « Révision du système professionnel – Les impacts de la Loi 21 » afin de vous familiariser avec les principaux changements. Rendez-vous sur le site Internet de la FIQ sous l'onglet « Organisation du travail ».

## RÉVISION DE L'INDEMNITÉ DE KILOMÉTRAGE

Depuis plusieurs années, les membres de la FIQ questionnent l'indemnité de kilométrage qui leur est accordée, particulièrement pour les professionnelles en soins qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont l'obligation d'utiliser leur automobile personnelle.

Depuis 2008 et jusqu'à ce jour, plusieurs représentations ont été faites par la Fédération auprès du gouvernement. Ces nombreuses démarches et relances infructueuses n'ont pas trouvé d'écho chez la partie patronale. Un plan d'action a donc été adopté par la délégation afin de revoir à la hausse l'indemnité de kilométrage octroyée par le Conseil du trésor aux professionnelles en soins. Celui-ci prévoit différentes actions à mettre en branle aux niveaux local et national.

Soulignons que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, une nouvelle formule adoptée par le Conseil du trésor est en vigueur. Elle tient compte de plusieurs paramètres mis à jour, notamment des coûts reliés à l'entretien, à l'amortissement et au financement du véhicule, des coûts du véhicule acquis sur une période de six années ainsi que des nouvelles pratiques de financement à la portée des utilisatrices.

L'indemnité de 0,43 \$ attribuable pour les premiers 8 000 km se divise en deux parties : 0,285 \$/km pour les frais de financement d'un véhicule neuf et les frais annuels ainsi que 0,145 \$/km pour les coûts du carburant. Un ajustement a pour sa part été apporté en octobre 2012 à l'indemnité prévue pour tout kilométrage excédant 8 000 km, passant de 0,355 \$ à 0,365 \$.

Or, force est de constater que ces ajustements sont nettement insuffisants. L'indemnité accordée pour les premiers 8 000 km (0,43 \$/km) est inférieure à celle accordée par d'autres institutions gouvernementales ou privées, notamment à l'Assemblée nationale du Québec (0,45 \$/km) et à la Commission de la construction du Québec (0,44 \$/km). Même situation pour l'indemnité accordée pour tout kilométrage excédant à 8 000 km (0,365 \$) qui n'est pas assez élevée pour couvrir les frais d'utilisation d'une automobile.

En considérant que l'automobile est requise pour environ 2 800 salariées dans l'exercice de leurs fonctions, que les services seront de plus en plus axés vers les soins de première ligne dans la communauté, que la clientèle à visiter sera plus importante et que les territoires dans certaines régions seront plus grands à couvrir, différentes actions seront entreprises au niveau local, dont l'envoi d'une lettre au directeur général de l'établissement demandant son appui et la signature d'une pétition réclamant une augmentation de l'indemnisation de kilométrage pour les salariées dont l'automobile est requise dans l'exercice de leurs fonctions.

Ultimement, ces moyens mettront la table à un réel dialogue avec le gouvernement pour lui faire entendre raison. ■

**ASSURANCE COLLECTIVE**

**Assurance collective – Taux en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**



Au micro : Line Larocque, Centre universitaire de santé McGill

**ASSURANCE COLLECTIVE  
TAUX EN VIGUEUR À COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013**

Lors de ce conseil fédéral, les déléguées ont pris connaissance du résultat des négociations de la FIQ avec Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective pour l'année 2013.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- Le fait de renouveler vos prescriptions aux deux mois plutôt que mensuellement permet d'économiser sur les honoraires professionnels du-de la pharmacien-ne. Ce type de réclamation est accepté par l'assureur Desjardins Sécurité financière.
- Si vous choisissez d'utiliser des médicaments génériques lorsque ceux-ci sont disponibles, vous bénéficiez d'un traitement équivalent et aussi efficace à moindre cout.

Toutes ces économies, petites ou grandes, se reflètent dans les primes et contribuent au maintien d'une bonne protection d'assurance médicaments à un cout abordable.

Au cours des négociations avec l'assureur, la FIQ a dû tenir compte, en plus des facteurs habituels d'inflation et d'utilisation, de certains facteurs conjoncturels tels que la situation économique mondiale difficile et les couts toujours en hausse des soins de santé. Ainsi, les déléguées ont pu constater que les garanties de base médicaments et complémentaire III sont mises à rude épreuve. Toutefois, une stabilisation des autres garanties, soit l'assurance soins dentaires, l'assurance vie et l'assurance invalidité de longue durée permet, somme toute, d'obtenir un renouvellement positif.

**CONGÉ DE PRIME PARTIEL**

En ce qui concerne les régimes de base médicaments, complémentaire I (soins dentaires) et complémentaire II (invalidité

de longue durée), les adhérentes profitent actuellement d'un congé de prime partiel qui prend fin le 31 décembre 2012. Après analyse des résultats des négociations avec l'assureur et considérant les montants en dépôt détenus, les déléguées ont convenu d'offrir aux adhérentes, pour l'année 2013, un congé de prime partiel aux régimes de base (médicaments et complémentaire III) ainsi qu'au régime complémentaire II (invalidité de longue durée).

Les adhérentes profiteront donc d'un nouveau congé de prime partiel en fonction des taux négociés pour l'année 2013. Cependant, puisqu'elles bénéficient déjà d'un congé de prime partiel qui se termine le 31 décembre 2012, elles ressentiront quand même une hausse de primes sur le prélèvement

salarial. Cette hausse ressentie sera égale à la différence entre les taux 2012 réduits après le congé de prime et les taux ajustés 2013 après le congé de prime.

Les déléguées n'ont pu que constater que le cout grandissant des médicaments nécessitait d'accepter des ajustements de primes importants afin d'assurer la stabilité du régime. Elles estiment qu'il s'agit d'un bon renouvellement pour les membres qui offre de bonnes garanties au meilleur cout possible.

**CONSULTATION**

En 2013, la Fédération consultera les membres afin de connaître leurs opinions et leurs préférences à l'égard du régime d'assurance collective afin de s'assurer qu'il répond toujours à leurs attentes. ■

**Taux en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>1</sup>**

PROTECTION	Taux contractuels 2012 avant congé prime	Taux payé en 2012 après congé prime	Taux contractuels 2013	Taux payé en 2013 après congé prime
<b>RÉGIME DE BASE</b>				
<b>Base médicaments<sup>2</sup></b>				
Individuelle	31,17 \$	30,74 \$	35,26 \$	34,61 \$
Monoparentale	40,22 \$	39,66 \$	45,49 \$	44,65 \$
Familiale	73,27 \$	72,25 \$	82,87 \$	81,35 \$
<b>Base maladie complémentaire III</b>				
Individuelle	5,43 \$	5,43 \$	6,10 \$	5,96 \$
Monoparentale	5,43 \$	5,43 \$	6,10 \$	5,96 \$
Familiale	10,80 \$	10,80 \$	12,14 \$	11,86 \$
<b>RÉGIME COMPLÉMENTAIRE I (soins dentaires)</b>				
Individuelle	12,28 \$	11,92 \$	11,62 \$	11,62 \$
Monoparentale	23,33 \$	22,65 \$	22,07 \$	22,07 \$
Familiale	34,38 \$	33,38 \$	32,52 \$	32,52 \$
<b>RÉGIME COMPLÉMENTAIRE II</b>				
Vie et MMA <sup>3</sup> de base de l'adhérente	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$
Vie et MMA additionnelle	0,083 \$/1 000 \$	0,083 \$/1 000 \$	0,080 \$/1 000 \$	0,080 \$/1 000 \$
Vie des enfants à charge	0,06 \$	0,06 \$	0,05 \$	0,05 \$
Invalidité de longue durée	1,188 % du salaire brut	1,005 % du salaire brut	1,02 % du salaire brut	0,864 % du salaire brut
Assurance vie additionnelle – droit acquis	Grille de taux par âge, sexe, tabac	Grille de taux par âge, sexe, tabac	Grille de taux inchangée	Grille de taux par âge, sexe, tabac

1. Taux par 14 jours excluant la taxe provinciale de 9 %.

2. Taux incluant la contribution de l'employeur suivante : (1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est égal ou supérieur à 40 000 \$ : 1,91 \$ pour une protection individuelle et 4,78 \$ pour une protection monoparentale ou familiale; (2) Pour une salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est inférieur à 40 000 \$ : 4,03 \$ pour une protection individuelle et 10,11 \$ pour une protection monoparentale ou familiale; (3) Pour une salariée travaillant à temps partiel moins de 70 % de l'équivalent d'un temps complet, la contribution de l'employeur est réduite de 50 %.

3. MMA : Mort et mutilation accidentelles.



## 25 ANS, ÇA SE FÊTE !

Le conseil fédéral a pris un air de fête le 5 décembre alors qu'une soirée festive était organisée pour clôturer les célébrations des 25 ans d'existence de la FIQ sous le thème « Fièrre et engagée, à votre santé ! ». Pour l'occasion, militantes, membres de l'exécutif et salariées ont montré leurs talents artistiques au cours de l'évènement FIQ Académie. Par la suite, le groupe Alter Ego a présenté un spectacle musical haut en couleur et des plus divertissants. La fierté et l'énergie étaient palpables tout au long de la soirée !

À leur arrivée, les déléguées et les invité-e-s ont déambulé sur le tapis rouge déroulé pour l'occasion



La présidente, Régine Laurent, était très fière et émue d'ouvrir cette soirée particulière



Le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Réjean Hébert, était très heureux d'adresser quelques mots et ses plus chaleureuses félicitations



La soirée prenait déjà des allures de gala avec les deux animatrices : Karine Paiement, du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, et Shirley Dorismond, du CSSS Jeanne-Mance - AIM

Régine Laurent, entourée des anciennes présidentes de la FIQ : Jennie Skene (1993-2005), Diane Lavallée (1987-1993) et Lina Bonamie (2005-2009)





**SPÉCIAL  
25 ANS**

**25 ans, ça se fête !**

Quelques-uns des numéros présentés au cours de la soirée. Qui eut cru qu'autant de talents se cachaient parmi la délégation ?

1. Sylvie Dumoulin, CSSS d'Antoine-Labelle
2. Bruce Lee Valcin, Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis
3. Johanne Boies, Institut universitaire en santé mentale de Québec
4. Richard Beauregard, CSSS Richelieu-Yamaska
5. Le Comité exécutif de la FIQ et Linda Silas, présidente de la FCSII
6. Le comité Jeunes de la FIQ



Quelques souvenirs cocasses partagés par Monique Leroux et Elaine Trottier, premières vice-présidentes infirmière auxiliaire et inhalothérapeute élues à la FIQ



**UN LIVRE SOUVENIR**

Circonscrire 25 ans de luttes et de gains n'est pas une mince tâche, mais c'est avec beaucoup de fierté que la FIQ présente le fruit de son travail. Le livre souvenir de la Fédération peut être consulté sur le site Internet de la FIQ. Si la FIQ bénéficie aujourd'hui d'autant de notoriété et de reconnaissance, que ce soit dans les milieux syndical, politique ou médiatique, c'est grâce à l'ardeur au travail des différents comités exécutifs et cadres de l'organisation, des centaines de salariées, des déléguées actuelles et passées et, bien évidemment, des dizaines de milliers de membres. La FIQ tient également à remercier l'ensemble de ses partenaires et fournisseurs pour leur soutien et leur collaboration tout au long de ces années.





## LA FIQ EN CONTRÔLE DE SES FINANCES

Les déléguées ont pris connaissance du prochain budget de la FIQ présenté par le trésorier Roberto Bomba. Après avoir interrogé certains postes budgétaires et obtenu des explications sur des écarts avec le dernier budget, elles ont adopté l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2013.

Presque la moitié des dépenses de la Fédération est liée au secteur des relations de travail afin de soutenir les syndicats affiliés et de répondre aux besoins des professionnelles en soins. Dans les revenus 2013, une hausse de membres cotisantes est comptabilisée pour un total de 56 760 membres cotisantes. Compte tenu de cette hausse, les budgets de la réserve Solidarité et du Fonds de défense syndicale sont augmentés pour 2013.

Également, le souci de l'environnement ainsi que le développement informatique réalisé au cours des dernières années au sein de l'organisation conduisent la FIQ à maintenir la réduction engagée l'an dernier de 5 % relativement aux dépenses liées aux frais de déplacement.

### SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le montant pour les honoraires versés aux médecins pour la défense de professionnelles en soins dans les dossiers de santé et de sécurité au travail est augmenté de façon importante afin de répondre à ce besoin croissant. Un comité a aussi été mis sur pied afin d'étudier la question des expertises médicales dans les dossiers de litige sous les aspects politique, juridique et financier.

**Les déléguées ont adopté l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2013. Le budget 2013 tient compte des priorités établies tout en maintenant le même niveau de service auprès des membres et des syndicats affiliés.**

L'enveloppe de prêt prévu pour soutenir les professionnelles en soins qui doivent contester une décision de leur employeur relativement au retrait préventif de la travailleuse enceinte (RPTE) figure toujours au budget 2013 afin d'appuyer celles qui devront se prévaloir du RPTE.

### SOUTIEN AUX SYNDICATS AFFILIÉS

Des sommes importantes sont allouées pour la diffusion de nouvelles sessions de formation auprès des équipes locales afin qu'elles puissent occuper pleinement leur rôle de représentante syndicale et répondre aux besoins de leurs membres.

### NÉGOCIATION PROVINCIALE

Des montants importants sont consentis pour que les comités

prévus à la convention collective 2011-2015 sur l'évaluation des emplois (comité national des emplois, relativité et maintien 2015) puissent réaliser leurs activités. Des montants sont aussi prévus afin de poursuivre le dossier de la formation initiale qui interpellera beaucoup la FIQ en 2013.

### PRÉSENCE EN RÉGION

Les sommes consacrées aux instances de la FIQ sont maintenues et permettront notamment que certaines de celles-ci se tiennent dans diverses régions du Québec afin de répondre à un besoin des syndicats affiliés et de se rapprocher des membres en région.

### MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE

Il est prévu de poursuivre les travaux du plan d'action pour contrer la main-d'œuvre indépendante en 2013.

Le budget 2013 tient compte des priorités établies tout en maintenant le même niveau de service auprès des membres et des syndicats affiliés. La prochaine année sera importante pour les finances de la FIQ, puisqu'elle assurera une vigilance accrue dans l'objectif d'atteindre, à plus long terme, l'équilibre budgétaire. ■



Jacques Dupuis et Martine Éloy occupaient respectivement les fonctions de conseiller syndical au service Organisation syndicale et de conseillère syndicale au secteur Condition féminine

## BONNE RETRAITE

Lors de la dernière journée du conseil fédéral, la présidente de la Fédération a souligné le départ à la retraite de deux salariées de la FIQ et a tenu à saluer l'implication et la solidarité qu'il-elle ont manifesté tout au long de leurs années passées à la FIQ. Au nom de l'ensemble de la délégation, du comité exécutif et des employées de la FIQ, nous leur souhaitons une bonne retraite!



## LIBELLÉS DÉFINITIFS

### INFIRMIÈRE CLINICIENNE SPÉCIALISÉE

Le titre d'emploi d'infirmière clinicienne spécialisée est définitif depuis le 10 novembre 2012, ce qui met fin aux discussions sur le libellé. À titre de rappel, ce titre d'emploi requiert un certificat de spécialiste délivré par l'OIIQ et couvre le domaine de la prévention et du contrôle des infections. Par ailleurs, une demande a été déposée à l'Office des professions du Québec, le 26 septembre dernier, afin que la spécialité touchant la santé mentale soit également reconnue. Après plusieurs mois d'attente, la partie patronale a finalement rendu accessible une échelle salariale provisoire pour ce titre d'emploi qui situe le salaire au même niveau que l'infirmière première assistante en chirurgie au rangement 24. Conséquemment, cette initiative rend maintenant possible la création de postes d'infirmières cliniciennes spécialisées dans les établissements. Ne reste plus qu'à franchir l'étape de l'évaluation de l'emploi en vertu du mécanisme prévu à la convention collective à l'annexe 1.

### PERFUSIONNISTE CLINIQUE

Le libellé relié au titre d'emploi de perfusionniste clinique est définitif depuis le 2 février 2012. En juin dernier, le MSSS rendait disponible une échelle salariale comprenant 18 échelons et, quelques mois plus tard, réévaluait à la baisse cette même échelle. Cette dernière est la plus basse des échelles salariales chez les salariées de formation universitaire. En réaction, la FIQ a demandé à ce que l'évaluation de ce titre d'emploi soit traitée de façon prioritaire afin d'octroyer le salaire approprié. Le ministère a acquiescé à cette demande. Un comité intersyndical discute actuellement avec le Conseil du trésor sur l'échantillonnage à privilégier ainsi que sur les informations les plus à jour à utiliser pour évaluer ce titre d'emploi.

# NÉGOCIATION NATIONALE

Un suivi a été fait auprès de la délégation relativement à certains travaux effectués dans le cadre de la convention collective nationale 2011-2015 des professionnelles en soins.

### LETTRE D'ENTENTE N° 6

La lettre d'entente relative à l'évaluation de la pertinence des mesures de rétention n'a pas donné les résultats souhaités. Rappelons que ces mesures, prévues au décret 2006-2010 et qui prévoyaient cinq jours de congé à partir de 55 ans et 10 jours à partir de 57 ans, ont pris fin le 30 mars 2010.

Le comité qui s'est penché sur la question, composé des parties patronale et syndicale, s'est réuni à trois reprises au courant de l'année 2012. Se basant sur les résultats d'une étude quantitative, la partie patronale est arrivée à la conclusion, dès la première rencontre, que les mesures de rétention n'avaient pas su retenir suffisamment de salariées, statistiques à l'appui. Elle a même avancé qu'à partir de 2010, alors que les mesures n'étaient plus en vigueur, le taux de rétention s'est mis à augmenter. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) explique en partie cette hausse par le dé plafonnement de la rente de 35 à 38 années de service, mesure ayant été introduite à la présente convention collective.

Malgré les constats formulés par l'employeur, la FIQ a demandé à ce qu'une étude qualitative des mesures de rétention soit réalisée, affirmant que plusieurs facteurs peuvent influencer la décision de partir à la retraite et que l'analyse exclusive d'une étude quantitative demeure partielle et incomplète. Pour appuyer son argumentaire, la Fédération a fait référence à un rapport sur la participation au marché du travail des travailleurs-euses expérimentés-e-s de 55 ans et plus.

La partie patronale a refusé catégoriquement de discuter des constats de cette étude sous prétexte qu'elle ne cadre pas avec

le mandat de la lettre d'entente. Devant cette décision définitive de ne pas reconduire les mesures incitatives, les travaux ont pris fin pour en arriver à l'étape ultime de la rédaction des rapports de part et d'autre.

### LETTRE D'ENTENTE N° 17

Concernant la lettre d'entente relative à l'attraction, la rétention, la disponibilité de la main-d'œuvre et la réduction du taux d'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI), une cible nationale de réduction de 40 % du taux d'utilisation de la MOI d'ici mars 2015 constitue l'objectif à atteindre. Il est également prévu que les parties locales introduisent des mesures favorisant l'attraction et la rétention, tel le rehaussement des postes à temps partiel.

Au total, 32 établissements se sont inscrits dans le processus de la lettre d'entente n° 17, dont deux seulement ont terminé leur négociation locale. Plusieurs motifs peuvent expliquer qu'un établissement n'ait pas terminé de négocier : discussions en cours, ententes ponctuelles, mécontentes quant aux demandes, absence de vis-à-vis patronaux, restrictions budgétaires, etc. Les établissements qui ne sont pas visés par cette lettre d'entente et qui utilisent de la MOI ont aussi l'obligation de mettre en place des mesures visant à attirer et à retenir la main-d'œuvre, faisant en sorte de réduire le recours à la MOI.

Un rapport préliminaire des travaux sera rédigé au plus tard le 31 décembre 2012. Une réflexion doit s'amorcer afin de déterminer ce que devrait contenir ce rapport : portrait complet des négociations locales, évaluation des employeurs et des syndicats, etc. Une consultation du côté patronal est en cours auprès des employeurs afin de connaître les résultats des travaux. Une prochaine

rencontre du comité sur la lettre d'entente n° 17 est prévue en février 2013.

### TAUX D'UTILISATION DE LA MOI

En juin 2011, le MSSS émettait une circulaire, en appui à la lettre d'entente n° 17, afin d'encadrer le recours à la main-d'œuvre indépendante. Cette circulaire a soulevé plusieurs questionnements de la part de la Fédération, notamment au regard de son application et de son respect par les employeurs du réseau. En réponse, la partie patronale affirme qu'il incombe aux établissements et à l'Agence de la santé et des services sociaux de chaque région de s'assurer de la rigueur d'application de l'outil. Toute situation ne respectant pas les balises de la circulaire doit être dénoncée au MSSS, à l'Agence de la santé et des services sociaux de la région concernée ou au comité de la lettre d'entente.

De plus, plusieurs mandats sont prévus à la lettre d'entente quant au suivi de son application, dont celui de mesurer l'évolution du taux d'utilisation de la main-d'œuvre indépendante à partir d'indicateurs régionaux. Le 29 novembre dernier, la partie patronale soumettait un document faisant état des résultats par région pour la catégorie 1, et ce, au 31 mars 2012 pour les périodes de 2010-2011 et 2011-2012. À la lumière de ces données, on note une diminution générale de 11,4 % de l'utilisation de la MOI, malgré qu'il y ait une augmentation dans certaines régions. Pour atteindre la cible de réduction de 40 % en mars 2015, il faudra maintenir un rythme d'une diminution de 11,9 % pour les trois prochaines années. Il s'avère donc impératif de poursuivre les efforts afin que la tendance ne se renverse pas. ■





**ACTIONS  
PRIORITAIRES**

**Actions prioritaires 2013  
Visite du nouveau bureau de Québec  
8 mars 2013**



# ACTIONS PRIORITAIRES 2013

En tant qu'organisation syndicale et progressiste, la FIQ se doit d'agir pour le bien de ses membres qui la composent et pour le bien de la majorité de la population. C'est dans cet esprit et dans la continuité des grandes orientations du dernier congrès que la délégation s'est dotée d'actions prioritaires.

Pour être en mesure de bien saisir la réalité et pour répondre aux besoins des membres et de la population, il importe de faire un portrait de la conjoncture et de dégager des perspectives pour l'avenir. Sur le plan international, force est de constater qu'une instabilité financière règne, ce qui risque d'entraîner dans son sillage un nombre grandissant de pays. Cette conjoncture potentiellement explosive a pour conséquences d'inciter un nombre croissant de citoyens à prendre la rue pour exiger un sens de la justice, mais également à polariser le débat et les acteurs qui y prennent part. Des options plus radicales s'installent peu à peu, soit une gauche plus affirmée et une droite plus intransigeante.

Cette réalité, notre société n'y échappe pas. L'effervescence et le bourgeonnement du printemps québécois auront laissé comme legs politiques un Québec profondément divisé. S'il est loin d'être évident que les Québécoises et les Québécois logent désormais à droite, la droite, elle, n'attend pas la population pour se faire entendre haut et fort, à la mesure de ses moyens inégalables. Au lendemain de l'élection d'un nouveau gouvernement péquiste, l'élite financière n'a pas hésité à recourir à des tactiques empruntées à une droite plus radicale pour faire

valoir ses intérêts, notamment au regard de l'annulation de la taxe santé régressive et des hausses d'impôt sur le revenu.

La Commission Charbonneau n'a également rien de rassurant et contribue à miner la confiance de la population en les milieux d'affaires et politiques. Les dangers inhérents à une trop grande proximité entre l'élite financière et politique sont palpables. Qu'il s'agisse de projets en PPP ou de contrats municipaux, le secteur privé, avide de contrats publics, est souvent prêt à la collusion et à la corruption pour arriver à ses fins.

### LUTTE À LA PRIVATISATION ET MOBILISATION

Le secteur de la santé n'est pas à l'abri de tels scandales. Dans ce contexte, la lutte à la privatisation prend tout son sens. Depuis trop longtemps, les conséquences néfastes du recours aux entreprises privées de placement en soins sur les finances publiques, mais surtout dans les pratiques quotidiennes des professionnelles en soins se font sentir. En dépit de l'émission de la circulaire ministérielle visant à limiter le recours à la main-d'œuvre indépendante, force est de constater que plusieurs établissements ne semblent pas entendre ou comprendre le message. La prolifération des projets

d'optimisation dans les soins à domicile, développés par des firmes privées comme Proaction Groupe Conseils, demande également à ce que les efforts soient maintenus, voire amplifiés, afin de contrer toutes formes de privatisation.

Pour y arriver, il est important de maintenir et d'améliorer la position avantageuse de la Fédération en tant qu'intervenante de premier plan dans le secteur de la santé. Impossible d'atteindre cet objectif sans l'appui et l'implication des membres. Cette mobilisation, la FIQ en est tributaire si elle veut conserver sa capacité d'agir et sa crédibilité.

### POURSUITE DES ORIENTATIONS DU DERNIER CONGRÈS

Outre la lutte à la privatisation et la mobilisation nécessaire pour y arriver, la FIQ s'est dotée, lors du dernier congrès, d'orientations qui lui permettront de se projeter en avant-scène. Elle entend poursuivre le développement de nouveaux modèles visant l'amélioration de la capacité du système public de santé à répondre aux besoins de la population ainsi qu'aux préoccupations et aux aspirations de ses membres. L'objectif est de faire contrepoids aux propositions inappropriées qui vont à l'encontre des valeurs défendues par la Fédération. ■

## 8 MARS 2013

**Le thème retenu par le Collectif 8 mars, dont la FIQ fait partie, pour souligner la Journée internationale de la femme 2013 est « Le féminisme plus actuel que jamais... pour des lendemains égaux ».**

**Ce thème se veut une occasion de poursuivre la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les enjeux de la retraite pour les femmes et les jeunes seront au cœur des revendications lors de cette journée spéciale.**

**À compter de février, les affiches, les dépliants et les épinglettes seront disponibles dans les établissements. Consultez votre équipe syndicale locale pour plus d'information. ■**

## VISITE DU NOUVEAU BUREAU DE QUÉBEC

**Le 4 décembre, les déléguées étaient conviées à une visite guidée des nouveaux locaux de la FIQ à Québec. Par la même occasion, elles ont pu échanger avec les membres du comité exécutif et de la coordination, la directrice générale et le personnel. L'immeuble de trois étages, situé au 1260, rue du Blizzard, a été conçu pour répondre aux besoins de l'organisation qui, depuis les dernières années, a connu une expansion dans la région de la Capitale-Nationale. Cette acquisition, gage de fierté pour toutes les membres, démontre que la Fédération est bien établie et solide.**





**CONDITION FÉMININE**

**Femmes, pouvoir et résilience**



La première ministre du Québec, madame Pauline Marois, a été touchée par l'accueil chaleureux des déléguées et leurs commentaires

# FEMMES, POUVOIR ET RÉSILIENCE

Dans le cadre des activités de commémoration du 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique, qui se tiennent à chaque instance régulière de décembre de la FIQ, la première femme première ministre du Québec, madame Pauline Marois, a été invitée à venir s'adresser aux déléguées afin de partager son expérience et son parcours de vie de femme résiliente.

Pour la FIQ, au-delà de la partisanerie politique et peu importe les décisions que madame Marois a prises par le passé et celles qu'elle prendra à la tête de son parti au pouvoir, cette femme représente un exemple de résilience hors du commun. Engagée depuis plus de 30 ans dans la sphère politique, elle navigue dans un monde majoritairement masculin où s'exerce le pouvoir. Elle a réussi, à force de ténacité, à prendre sa place et à devenir la première femme de l'histoire du Québec à occuper la fonction de première ministre.

En toute simplicité, madame Marois a partagé avec les déléguées le chemin qu'elle a parcouru qui fut parsemé d'embûches, mais aussi tout le soutien qu'elle a eu de son mari, de ses enfants, de gens et de femmes. Elle a d'ailleurs tenu à souligner le parcours de femmes qui l'ont inspirée, dont celui de Lise Payette pour qui elle est une femme courageuse, déterminée et audacieuse qui a été un modèle pour beaucoup de femmes au Québec.

Pour madame Marois, son parcours ne lui apparaissait pas être un exemple pour les autres femmes

**« On ne devient pas première ministre pour être la première, on le devient pour accomplir un certain nombre de choses, en y mettant nos forces, notre expérience, notre détermination et aussi notre sensibilité de femmes parce que je crois qu'on peut faire la différence. »**  
*Pauline Marois*

jusqu'au moment où elle a décidé de devenir « la chef » du Parti Québécois, puis première ministre. Elle souhaite maintenant faire la démonstration qu'une femme peut diriger le Québec.

Les déléguées ont été nombreuses à venir s'exprimer au micro. Elles se sont dites inspirées par le cheminement professionnel et personnel de madame Marois. Certaines ont partagé leur réalité locale dans leur établissement, d'autres lui ont demandé de faire confiance à l'expertise des professionnelles en soins au regard

de l'organisation du travail dans les établissements.

La FIQ est une organisation syndicale représentant majoritairement des femmes et dont les représentantes syndicales jouent quotidiennement un rôle politique afin de défendre les intérêts des professionnelles en soins auprès des gestionnaires et du gouvernement. Le témoignage de madame Marois a permis aux déléguées de prendre conscience du pouvoir qu'elles ont et de la place qu'elles doivent prendre pour influencer. ■

**« Grimper toutes les marches qui nous mènent au pouvoir, qui nous mènent à des métiers non traditionnels, c'est lutter contre des préjugés, c'est lutter contre des perceptions que l'on a de nous, de notre capacité à assumer des responsabilités, à aller vers des métiers qui sortent des sentiers battus. »**  
*Pauline Marois*

## DES ACTIONS POUR CONTRER LA VIOLENCE

**Le 6 décembre 2012, soit le matin même avant l'allocution de madame Marois devant les déléguées du conseil fédéral de la FIQ, celle-ci annonçait la mise sur pied d'un plan d'action 2012-2017 comprenant 135 engagements gouvernementaux pour lutter contre la violence conjugale ainsi que le dépôt prochain d'un projet de loi sur l'enregistrement obligatoire des armes à feu sans restriction. ■**

**« Je travaille en itinérance et les femmes itinérantes dans la région de l'Outaouais n'ont pas beaucoup de soutien, elles vivent une situation pénible. Je suis libéré une demi-journée par semaine alors qu'on aurait besoin d'être cinq. J'aimerais vous entendre là-dessus. »**  
*Jean Lacroix, CSSS de Gatineau*



**« Je travaille dans le Nord depuis bientôt 10 ans et je vois beaucoup de femmes violentées qui doivent retourner avec leur conjoint parce qu'elles n'ont pas de structure d'accueil et en raison du manque de logements. J'espère qu'avec le Plan Nord, vous allez penser à mettre une bonne partie des profits dans l'habitation des communautés autochtones et inuites particulièrement. »**  
*André-Luc Deschênes, Centre de santé Inuulitsivik*





**ORGANISATION  
DU TRAVAIL**

**LA FIQ,  
UNE VOIX QUI PORTE,  
DES GESTES QUI COMPTENT**



Au micro : Claudine Haché, CSSS de St-Léonard et St-Michel

**AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE  
AGIR POUR CONTRER LES PROBLÈMES  
GÉNÉRÉS PAR CERTAINES MÉTHODES**

Bien que des projets d'optimisation des soins à domicile aillent bon train dans certains établissements de santé, il en est tout autrement pour d'autres, dont plusieurs sont réalisés par la firme Proaction Groupe Conseils. Ceux-ci ont une incidence négative sur le travail au quotidien des professionnelles en soins.

Les déléguées ont adopté à ce conseil fédéral un plan d'action afin d'effectuer un suivi serré de l'évolution de tous projets de standardisation des pratiques professionnelles et de leurs effets.

En effet, des projets actuellement menés par cette firme inquiètent de plus en plus la Fédération, puisqu'ils soulèvent d'importantes préoccupations chez les membres soumises à une standardisation de leurs activités, et ce, sans nuances ni respect de leur exercice professionnel et des besoins des patient-e-s. Après avoir dénoncé publiquement de tels projets et interpellé les ordres professionnels, les déléguées ont adopté à ce conseil fédéral un plan d'action afin d'effectuer un suivi serré de l'évolution de tous projets de

standardisation des pratiques professionnelles et de leurs effets.

Dans le cas de la firme Proaction, la FIQ est d'avis que l'outil de planification stratégique de la performance au soutien à domicile utilisé contrevient à plusieurs articles des différents codes de déontologie. Il entraîne non seulement une détérioration du climat de travail, mais évacue tout le jugement professionnel et porte atteinte à la qualité des soins et des services. La FIQ prône depuis plus de vingt ans l'importance de revoir

l'organisation du travail, mais ce processus doit se faire de concert avec tous les acteurs concernés, dont les syndicats, pour obtenir une réelle démarche d'amélioration de la qualité des soins.

Le plan d'action adopté par les déléguées vise à intervenir aux niveaux local, régional et national lorsqu'une réorganisation du travail des professionnelles en soins par une firme privée est jugée problématique. ■



**MANIFESTATION  
CONTRE LA  
FERMETURE  
D'UN CHSLD**

Au cours de ce conseil fédéral, une cinquantaine de déléguées ont pris part à la manifestation intersyndicale qui s'est tenue le 4 décembre devant le centre administratif du CSSS de Kamouraska. Les syndicats y ont dénoncé la fermeture du CHSLD Thérèse-Martin à Rivière-Ouelle qui, par ricochet, entrainera la fermeture de 50 lits publics en hébergement. Daniel Gilbert, vice-président de la FIQ, Julie Ouellet, présidente du Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ-FIQ) et Aline Boucher, présidente de la section locale du SPSQ, étaient également sur place afin d'appuyer la lutte des salarié-e-s du CHSLD.

**ASSURANCE AUTO, HABITATION  
ET ENTREPRISE**

La FIQ offre à ses membres un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. Ce partenariat permet de profiter de tarifs préférentiels ainsi que de protections et d'un service personnalisés. À l'automne 2003, la délégation du Conseil fédéral a permis à la compagnie de solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ. Dans ce contexte, il importe de rappeler qu'en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services.

Ainsi, LES MEMBRES QUI REFUSENT QUE LEURS COORDONNÉES SOIENT COMMUNIQUÉES à La Personnelle DOIVENT REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS et le retourner avant le 31 janvier 2013 à :  
FIQ Québec, a/s Colette Gilles, 1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 ■

**ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE**

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (résidence) : \_\_\_\_\_ Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

